



Rapport de la mairesse sur la situation financière de la Ville de Beloeil

Déposé lors de la séance ordinaire du conseil du 24 octobre 2016

Citoyennes et citoyens,
Collègues du conseil,
Mesdames, Messieurs,

À titre de Mairesse de la ville de Beloeil, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport sur la situation financière de notre ville.

Conformément aux dispositions de l'article 474,1 de la Loi sur les cités et villes et de l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, je vais traiter brièvement des sujets suivants :

- Les états financiers 2015;
- Le rapport de l'auditeur indépendant 2015;
- Le programme triennal des dépenses en immobilisations 2016-2017-2018;
- Les indications préliminaires quant aux résultats de l'exercice en cours;
- Les orientations générales du prochain budget et du programme des dépenses en immobilisations pour les années 2017-2018-2019;
- La rémunération des élus.

Je dépose également la liste de tous les contrats de plus de 25 000 \$ conclus entre le 1^{er} octobre 2015 et le 30 septembre 2016.

LES ÉTATS FINANCIERS 2015

Les rapports financiers :

L'exercice financier 2015 de la Ville de Beloeil s'est terminé avec un surplus consolidé de fonctionnement à des fins fiscales de 3 538 729 \$. Cependant, le surplus de fonctionnement à des fins fiscales non consolidé, soit le surplus dont la Ville dispose, se situe à **1 786 523 \$**.

Il faut se souvenir que nos revenus et dépenses sont consolidés avec ceux des organismes de notre périmètre comptable.

Ces organismes sont :

- Le Conseil intermunicipal de transport de la Vallée-du-Richelieu
- La Régie intermunicipale de transport adapté de la Vallée-du-Richelieu
- La Régie intermunicipale de l'eau de la Vallée-du-Richelieu
- La Régie d'assainissement des eaux de la Vallée-du-Richelieu
- La Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent

Ainsi que deux corporations toujours enregistrées mais sans activité en 2015 :

- La Corporation de développement économique régional de Beloeil
- La Corporation des fêtes de Beloeil Inc.

La dette :

Les états financiers indiquent une dette à long terme consolidée de **57 280 024 \$**. Ce montant inclut la dette des organismes mentionnés ci-dessus ainsi que la dette à la charge d'autres tiers, tels que les gouvernements et les riverains. La dette non consolidée, celle qui est à la charge de l'ensemble des citoyens de Beloeil, s'élevait au 31 décembre 2015 à **39 110 805 \$**, représentant un ratio de **1,51 %** sur la richesse foncière uniformisée par rapport à la limite de **2 %** que nous nous sommes fixée en 2012.

Les surplus :

Au 31 décembre 2015, les surplus de la Ville s'élevaient à **5 680 437 \$**. De ce montant, une somme de **1 786 523 \$** provient du surplus de l'exercice 2015, une somme de **2 017 557 \$** est non affectée et disponible en cas de force majeure. Pour ce qui est du solde de **1 876 357 \$**, il est affecté à différents projets, dont le projet de piscine municipale intérieure et la mise à niveau des bâtiments municipaux. Le tout en conformité avec notre politique de gestion des surplus.

Dépenses en immobilisations :

En 2015, nos dépenses en immobilisation se sont élevées à **9 545 520 \$**. Parmi les principales réalisations, mentionnons le début des travaux de construction du centre des loisirs, la réfection de la rue Laurier, le jeu d'eau au parc Gaspard-Boucault, le prolongement de nos pistes cyclables et les investissements dans nos parcs.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT 2015

Les états financiers de la Ville de Beloeil ont été vérifiés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. Le rapport de l'auditeur ne contient aucune réserve et indique que les états financiers consolidés produits donnent une image fidèle de la situation financière de la Ville au 31 décembre 2015.

LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (PTI) 2016-2017-2018

Le programme triennal d'immobilisations adopté en décembre 2015 prévoyait des dépenses totales pour les trois années de **35 215 525 \$**. Un montant de **17 734 000 \$** était prévu en 2016 et une partie, soit **16 484 000 \$** était à la charge des contribuables. Le principal projet prévu en 2016 était la piscine.

INDICATIONS PRÉLIMINAIRES SUR LES RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2016

Le 14 décembre 2015, le conseil de ville a adopté le budget de fonctionnement 2016, lequel prévoyait des dépenses de **38 931 700 \$** et des revenus équivalents. À la lueur des informations que nous avons à ce jour, nous prévoyons terminer l'année sans dépassement de coût et nous anticipons réaliser un surplus de **621 300 \$**.

Ce budget fut consacré à la participation de la Ville au financement des différentes régies et au maintien des services à la population comme les collectes de déchets et de recyclage, le déneigement, l'entretien des rues, le verdissement de la ville, l'émission des permis, les services du greffe et de la cour municipale, la bibliothèque, les activités culturelles, les activités de loisirs, le support administratif et financier ainsi que les communications aux citoyens.

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2017 ET PTI 2017-2018-2019

Depuis l'année dernière, le conseil adopte son programme triennal d'immobilisation plus tôt à l'automne afin d'accélérer le processus de démarrage des différents projets. Ainsi, le 11 octobre dernier, nous avons adopté notre programme triennal d'immobilisation 2017-2018-2019, lequel comporte des dépenses totales sur trois ans de 24 760 600 \$. Le budget d'immobilisation pour 2017 représente 7 176 400 \$ de ce montant.

En ce qui concerne le budget de fonctionnement 2017 de la Ville, la préparation est en cours. Le conseil municipal de concert avec son équipe de direction vise à vous présenter un budget réaliste, axé sur les besoins de la population et respectant les priorités que nous nous sommes fixées.

L'adoption du budget se fera le 12 décembre 2016.

Auparavant, nous tiendrons une soirée publique d'information le 6 décembre prochain à 19 heures, dans la salle d'exposition du Centre culturel de Beloeil, pour présenter aux citoyens tous les éléments du prochain budget de fonctionnement avant qu'il ne soit adopté. Nous présenterons également à ce moment les projets d'immobilisation prévus en 2017.

LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

Sur une période annuelle, la mairesse recevra en 2016 une rémunération de base de **62 675,50 \$** en plus d'une allocation de dépenses fixée par la loi de **16 216 \$**. Les conseillères et conseillers quant à eux recevront une rémunération de base de **19 739,95 \$** en plus d'une allocation de dépenses de **9 869,98 \$**.

Lorsque le conseil municipal nomme, par résolution du conseil, un maire suppléant pour une période déterminée, ce dernier a droit, en sus de sa rémunération de base, à une rémunération additionnelle totalisant **127,50 \$** par semaine (incluant l'allocation de dépenses) durant toute la durée de la période déterminée.

La mairesse recevra également un montant de **166,27 \$** pour chaque séance du conseil de la Municipalité régionale de comté à laquelle elle assiste et **66,51 \$** par rencontre comme membre de comité.

À ces sommes s'ajoutent, pour certains élus, les montants suivants :

- **92,97 \$** par séance pour siéger au conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux;
- **110,46 \$** par séance pour siéger au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de l'eau de la Vallée-du-Richelieu;
- **184,74 \$** par séance pour siéger au Conseil intermunicipal de transport de la Vallée-du-Richelieu;
- **177,90 \$** par séance pour siéger au conseil de la Régie de transport adapté de la Vallée-du-Richelieu;
- **367,50 \$** par séance pour siéger au conseil d'administration et au conseil exécutif de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent.

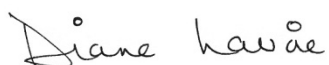
LISTE DES CONTRATS OCTROYÉS

Enfin, comme le veut la Loi, je dépose la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$, octroyés par le conseil municipal depuis le dernier rapport, ainsi qu'une liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un entrepreneur, dont l'ensemble des contrats excède 25 000 \$ pour cette période.

Cette liste est disponible au bureau du greffier et pourra être consultée sur demande.

Merci de votre attention.

La mairesse,



Diane Lavoie